

**Procès verbal de la séance du Conseil municipal**  
**en date du vendredi 11 février à 20H30**

Convocation le 03 février 2011.

Le VENDREDI 11 FÉVRIER 2011 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Paul DUPONT, Maire.

**Étaient présent(e)s :** Mrs Jean-Paul DUPONT, Jean-Marcel BERNET, Philippe BROCHARD, Frédérique PLU, Bernard DREUX, Daniel SENCE, Laurent FONTAINE et Mmes Corinne CRATER, Mireille JUBAULT, Martine QUERNEC.

**Absent(e)s excusé(e)s :** Mmes Sandrine SIMARD, Claudine GOUDARD, Marie-José AUGEREAU et Mr Pierre COTTIN.

**Secrétaire de séance :** Mr Philippe BROCHARD.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
10 DÉCEMBRE 2010**

En ouverture de séance, Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil municipal du 10 décembre 2010.

Le Conseil municipal n'émet aucune observation.

**ORDRE DU JOUR :**

**PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE – ÉLECTIONS CANTONALES**

Dimanche 20 Mars 2011

08H00 – 10H30 : Mr Brochard - Mr Plu - Mme Jubault

10H30 – 13H00 : Mr Dupont - Mme Goudard - Mme Simard

13H00 – 15H30 : Mr Sence - Mme Augereau - Mr Fontaine

15H30 – 18H00 : Mr Bernet - Mr Dreux - Mme Querneec

Dimanche 27 Mars 2011

08H00 – 10H30 : Mr Brochard - Mr Plu - Mme Jubault

10H30 – 13H00 : Mr Dupont - Mme Goudard - Mme Simard

13H00 – 15H30 : Mr Sence - Mme Crater - Mme Querneec

15H30 – 18H00 : Mr Bernet - Mr Dreux - Mr Fontaine

**2011-FEV-D004 - SUBVENTIONS 2011**

Mr Brochard, Président de l'association locale A.S.D. et membre du Comité des Fêtes, Mme Jubault, Mrs Dupont, Fontaine et Sence, membres du Comité des Fêtes, Mme Crater membre de l'association Colle et Ciseaux ne participent pas au vote des subventions qui sont allouées à la structure associative dont ils sont membres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

Coopérative scolaire : 446,00 €

Amicale des Sapeurs Pompiers : 260,00 €

Assoc. Socioculturelle et sportive – Centre de détention : 20,00 €

Association Sportive de Donnemain Saint Mamès : 794,00 €

Association Colle et Ciseaux : 163,00 €  
Papillons Blancs : 127,00 €  
S.P.A. : 57,00 €  
Service Aide à Domicile Schweitzer : 68,00 €  
Club des « Toujours Jeunes » : 269,00 €  
Radio Intensité : 41,00 €  
Enfants Europe Bosnie : 41,00 €  
A.P.F. : 25,00 €  
Secours Catholique : 42,00 €  
Comité des Fêtes de Donnemain Saint Mamès : 5.013,00 €  
Secours Populaire, section Châteaudun : 42,00 €  
Conférence Saint Vincent de Paul : 42,00 €  
Association de Psychiatrie Infanto Juvénile H. Faure : 42,00 €  
Entraide : 41,00 €  
Partners Country Attitude : 44,00 €  
Subvention - divers : 300,00 €.

### **2011-FEV-D001 - DEMANDE DE FONDS DE PÉRÉQUATION 2011**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général le bénéfice du fonds de péréquation pour les acquisitions et travaux réalisés dans le courant de l'année 2011.

Les factures correspondantes seront adressées au service compétent, au fur et à mesure, sans autre délibération.

### **2011-FEV-D002 - RÉGIME INDEMNITAIRE DES ÉLUS LOCAUX**

Concernant l'indemnité du Maire, pour la Commune, comprise dans la strate de 500 à 999 habitants, le taux maximal est de 31 % de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer pour Mr le Maire le taux maximal soit 31 % de l'indice brut 1015 de la F.P.T. Conformément à l'article 81 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les indemnités des Adjointes sont désormais fixées en pourcentage de l'indice brut 1015 de la F.P.T.

Monsieur Philippe Brochard, 1er Adjoint, quitte la salle, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le taux de 4,53 % de l'indice brut 1015 de la F.P.T. au 1er Adjoint. Monsieur Daniel Sence, 2ème Adjoint, quitte la salle, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le taux de 6,80 % de l'indice brut 1015 de la F.P.T. au 2ème Adjoint. Monsieur Jean-Marcel Bernet, 3ème Adjoint, quitte la salle, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le taux de 4,53 % de l'indice brut 1015 de la F.P.T. au 3ème Adjoint.

### **2011-FEV-D003 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT EAUX USÉES 2011**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif de la redevance eaux usées à compter du 1er janvier 2011 à 1,42 € le m<sup>3</sup> et, conformément à la délibération de l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne, de porter la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à 0,19 € par m<sup>3</sup>.

### **RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**

Dans l'attente du rapport du commissaire enquêteur, Monsieur le Maire dresse un rapide bilan de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'urbanisme (P.L.U.), enquête achevée ce jour même.

- des erreurs de report de tracé des limites des différents zonages entre l'ancienne et la nouvelle version du P.L.U. ont été relevées. L'une d'entre elles frappant une parcelle située à Dheury, les propriétaires ont fait une demande écrite de rectification de tracé.

- un propriétaire habitant la Varenne Hodier a demandé une modification de classement du zonage de sa maison pour lui permettre de réaliser des travaux d'extension.

Le dossier de révision du P.L.U. sera rouvert dès réception du rapport du commissaire enquêteur.

### **DIAGNOSTIC E.R.P./I.O.P.**

Monsieur le Maire informe les membres présents que la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande se réunira le mercredi 16 février 2011 pour attribuer, à un bureau d'études, le marché relatif aux diagnostics des établissements recevant du public (E.R.P.) et des installations ouvertes au public (I.O.P.).

### **RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES (Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010)**

Monsieur le Maire indique que la loi n° 2010-1563 de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 comporte un important développement relatif à l'intercommunalité. Il ajoute que la loi vise un triple objectif :

- achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre ;
- rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants ;
- simplifier l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Monsieur le Maire précise :

- que l'année 2011 sera consacrée à la fois au renouvellement des commissions départementales de la coopération intercommunale, qui devra avoir lieu au cours du premier trimestre, et à la réalisation des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), qui devront être achevés au plus tard au 31 décembre 2011.
- que pour le 16 mars 2011 au plus tard, une nouvelle élection des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) sera organisée par le Préfet.
- que le SDCI devra servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans le département et qu'il sera élaboré par le Préfet en concertation avec la CDCI.

Monsieur le Maire indique que le SDCI visera notamment les objectifs suivants :

- la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales ;
- la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre ;
- la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes.

Monsieur le Maire ajoute que, par ailleurs, la loi fixe les orientations du schéma, lesquelles devront s'articuler de la manière suivante :

- la constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5.000 habitants ;
- la définition de territoires pertinents ;
- la rationalisation des structures, notamment les syndicats, en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect du développement durable ;
- l'accroissement et le rééquilibrage de la solidarité financière.

Pour finir, Monsieur le Maire précise qu'une fois le projet de SDCI établi par le Préfet, il sera présenté à la CDCI compétente et adressé pour avis aux Conseils municipaux et aux EPCI concernés, qui devront se prononcer dans un délai de 3 mois. A défaut de réponse, celle-ci sera réputée favorable.

En marge de cette loi de réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente les

grandes lignes du projet de cahier des charges concernant une étude de faisabilité pour la fusion des 4 communautés de communes composant le Pays Dunois. Il fait également état du projet de convention du groupement de commande qui serait réalisé par les 4 EPCI pour mener à bien cette étude.

Après un large échange de points de vue, les élus présents donnent, à l'unanimité, leur accord pour que la Communauté de communes des Plaines et Vallées Dunoises intègre le groupement de commande pour réaliser l'étude de faisabilité en question.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **- Opération « Cœur de village »**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission d'appel d'offres de la ComCom s'est réunie le mercredi 10 février 2011 pour prendre connaissance de l'analyse des offres reçues pour le lot 1 : « VRD – Terrassement » et le lot 2 : « Espaces verts » de l'opération « Cœur de village » de Donnemain Saint Mamès. La dite analyse ayant été réalisée par la maître d'œuvre « En perspective ».

Seules trois entreprises par lot ont répondu à l'appel d'offres. Compte-tenu des coûts totaux des travaux comprenant le marché de base plus les variantes et les options, le Conseil décide de demander au Conseil communautaire, instance attributaire du marché, de prendre en considération les demandes suivantes :

- les trottoirs seront partout en béton désactivé, (coût acceptable)
- les pavés délimitant les places de parking seront équipés d'éclairage à led, (coût acceptable)
- le bassin de rétention des eaux pluviales sera aérien et paysager et non enterré, (car coût trop élevé)
- l'aire de jeux prévue derrière la salle des fêtes est supprimée, (coût trop élevé)
- le projet de containers enterrés pour les journaux et le verre est abandonné, (coût trop élevé).

Les travaux devraient durer environ cinq mois et feront suite aux travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable. Les espaces verts seront réalisés par la suite en fin de chantier.

Monsieur le Maire informe également les conseillers présents que Mr et Mme Martin consentent à céder à la Commune, pour l'euro symbolique, une petite partie de leur terrain qui longe le square prévu rue de l'Avenir. L'intervention d'un géomètre sera nécessaire pour borner la parcelle cédée et un acte notarié formalisera cette cession, le tout au frais de la Commune.

### **- Fleurissement du Pont de Dheury**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers présents du devis établi par CAAHMRO concernant le projet établi par Mr et Mme Goudard pour le fleurissement du pont de Dheury. Le devis s'élève à 3.978,00 € HT soit 4.757,68 € TTC. Le Conseil municipal décide de faire d'autres demandes de devis, estimant celui-ci un peu élevé.

### **- Travaux d'extension de la mairie et du cimetière communal**

Monsieur le Maire précise que, malgré les intempéries de décembre, le calendrier des travaux est à peu près respecté, que le réaménagement dans les nouveaux locaux de la mairie devrait avoir lieu au mois de mai et que le géomètre doit intervenir prochainement pour borner la parcelle du nouveau cimetière, afin que les travaux de construction des murs d'enceinte puissent être réalisés. Enfin, il ajoute que la construction des logements sociaux, portés par la Communauté de communes, devrait être terminée en septembre prochain.

## **TOUR DE TAPIS :**

- *Monsieur Sence* fait le compte rendu de la dernière réunion du SDE 28.
- *Madame Crater* remercie le Conseil municipal pour la subvention accordée à l'association « Colle et Ciseaux ».
- *Madame Quernec* demande à Monsieur le Maire s'il a reçu des réclamations concernant la qualité de réception du réseau sur les téléphones portables ayant pour fournisseur SFR. Monsieur le Maire lui répond que non, mais que, en temps que client SFR, il était lui-même gêné depuis quelques semaines par des problèmes assez fréquents de réception. Monsieur le Maire ajoute qu'il contactera l'opérateur pour l'informer des carences constatées.
- *Madame Jubault* signale à Monsieur le Maire que, dans l'après midi de mardi dernier, il y avait, dans la rue Maurice Lisle, un camion blanc avec une grande antenne sur le toit qui semblait réaliser des mesures. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas reçu d'information particulière sur la présence de ce camion.

Séance levée à 22H25.